



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE**  
*Jeudi 18 février 2021*

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le 18 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

**en exercice :..... 15**  
**présents : ..... 12**  
**votants : ..... 13**

**PRÉSENTS** : G. RINFRAY — P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE  
JM. PINARD - Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE –  
S. COULAIS - S. TARDIF - S. PARENT - A. VILMART - J. VILLERIO

**REPRESENTÉS** : C. ALLAIN pouvoir à V. MAIRESSE

**EXCUSES** :

**ABSENTS** : F. HOUSSAIS - M. GAILLARD

*S.PARENT a été élue secrétaire de séance*

**Date de convocation** : Le 12/02/2021

**DÉLIBÉRATION N°15-2021 : VALIDATION AVANT PROJET DEFINITIF SALON COIFFURE**

M. Le Maire présente aux membres du Conseil l'avant-projet définitif pour le salon de coiffure.

Il y a lieu de se prononcer sur cet avant-projet définitif.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** l'avant-projet définitif pour le salon de coiffure.

**DÉLIBÉRATION N°16-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL ET MODALITES DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE REHABILITATION D'UN BATI EXISTANT EN COMMERCE DE COIFFURE**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'un bâti existant en commerce de coiffure et rappelle aux membres du Conseil les modalités d'obtention de la subvention DSIL (Dotation Soutien Investissement Local). Le conseil doit se prononcer sur l'adoption du projet, arrêter les modalités de financement et solliciter la dite-subvention.

M. Le Maire présente le plan de financement qui reprend le coût des travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre du projet.

**Plan de financement pour la réhabilitation d'un bâti existant en commerce de coiffure**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux au titre de la rénovation énergétique		<b>DSIL 2020</b> au titre de la rénovation énergétique	
Lot 1 : démolition gros oeuvre	132 450.00 €		163 992.00 €
Lot 2 : charpente	19 800.00 €		
Lot 3 : couverture	15 800.00 €	CG35 – AAD dynamisation centre bourg	30 000.00 €
Lot 4 : menuiseries extérieures	40 600.00 €		
Lot 5 : menuiseries intérieures	16 600.00 €		
Lot 6 : cloisons sèches	51 400.00 €	EPCI – fonds concours	40 000.00 €
Lot 7 : revêtements sols	17 500.00 €		
Lot 8 : peinture	12 000.00 €	Soliha – rénovation façades	7 000.00 €
Lot 9 : chauffage plomberie ventilation	29 000.00 €		
Lot 10 : électricité	25 000.00 €		
Maîtrise d'œuvre	39 250.00 €		
Frais annexes		Autofinancement	
Diagnostic amiante	1 170.00 €		168 988.00 €
Etude géotechnique	3 840.00 €		
Mission SPS / CT	5 570.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>409 980.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>409 980.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **adopte** l'opération de réhabilitation d'un bâti existant en commerce de coiffure
- **arrête** les modalités de financement de l'opération
- **sollicite** une subvention spécifique au titre de la DSIL (Dotation Soutien Investissement Local)
- **mandate** M. Le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention

**DÉLIBÉRATION N°17-2021 : : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 270, Rue des Fontaines.**

M. Le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire fait part d'une DIA reçue dont le prix de vente du bien est supérieur à 300 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Renonce** à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie ce jour présentée par Maître Vincent BLIN de Guipry-Messac concernant le bien cadastré ZR 306 d'une superficie totale de 607 m<sup>2</sup> situé au 270 Rue des Fontaines.

Fin de séance